

UFR SCIENCES & TECHNIQUES COTE BASQUES
Université de Pau et des Pays de l'Adour
Licence Biologie des Organismes

**LA MEDECINE-CHIRURGIE DES NOUVEAUX ANIMAUX DE COMPAGNIES
EST-ELLE DIFFERENTE DE CELLE DU CHIEN ET DU CHAT ?**

DAUNAS Floreen

Stage d'observation effectué du 7 mars 2016 au 4 mai 2016 à
Clinique Vétérinaire *Exotica* 15 avenue du Haut Lévêque 33600 PESSAC
sous la direction du Dr Cousin et du Dr Prieto



« Le présent rapport constitue un exercice pédagogique qui ne peut en aucun cas engager la responsabilité de l'Entreprise »

Remerciement

*Je remercie chaleureusement les **Drs COUSIN Héloïse** et **PRIETO Morgane**,
pour m'avoir ouvert les portes de leur clinique et de m'avoir apporté
de très bons conseils.*

*Je remercie **Mélanie** et **Raphaël**,
les assistants vétérinaires pour leur sympathie et leur partage de connaissances*

*Je remercie sincèrement ma sœur, **Félicité**
de m'avoir fait connaître la clinique, pour son soutien au quotidien et sa relecture*

*Je remercie **Arnaud** mon beau-frère
pour cette colocation qui m'a permis de réaliser ce stage*

Avant-propos

La Clinique Vétérinaire Exotica est une structure qui a vu le jour le 11 février 2015. Ce sont les Drs COUSIN et PRIETO qui en sont les propriétaires. Le Dr COUSIN est l'une des deux cogérantes de l'entreprise. Elle est diplômée de l'Université de Liège depuis juin 2011. Le Dr PRIETO est la deuxième cogérante et est diplômée de l'Ecole Vétérinaire de Nantes (ONIRIS) en juin 2013. Ces deux vétérinaires participent régulièrement à des journées de formations afin de s'informer des dernières avancées sur la médecine et chirurgie des nouveaux animaux de compagnie, NAC.

La clinique se situe à Pessac, à 10min de Bordeaux. Elle est bâtie spécialement pour les NAC (petits mammifères, oiseaux et reptiles). En effet, on retrouve un SAS d'entrée permettant d'éviter les échappées imprévues. Il y a trois salles de consultation, une salle de chirurgie et une salle de soins. Une salle d'imagerie et un laboratoire équipé sont aussi présents afin de réaliser la quasi-totalité des examens complémentaires. Ce qui permet d'éviter le déplacement des animaux qui ne leur est pas favorable (variation température trop importante, stabilisation de la santé, coût, etc...)

L'hospitalisation des animaux est personnalisée :

- ❖ Une salle pour les reptiles chauffées à 27°C avec des terrariums équipés de lampes UVB.
- ❖ Une salle pour les mammifères et oiseaux qui leur sont propre et climatisée si nécessaire.

Les cages sont équipées au besoin de perchoirs, de cachettes, etc. Les lapins et cobayes bénéficient de parc pour parfaire à leur transit et assurer une sortie quotidienne. L'alimentation est prise en charge par l'équipe distribuant en permanence de la nourriture fraîche (végétaux, salade de fruits selon les espèces). Les Drs ont également mis en place une salle de visite, où le propriétaire peut venir voir son animal durant son hospitalisation dans une pièce sécurisée et agréable.

Sommaire

Introduction	1
Les méthodes usuellement employées en hospitalisation et en chirurgie.....	3
a) Avant l'arrivée du patient.....	3
b) Pendant son hospitalisation	4
c) Prise en charge lors d'une chirurgie.....	5
Analyses de cas et d'interventions rencontrés	7
I. Cas les plus rencontrés en médecine interne	7
a) Parasitoses	7
b) Coupe griffe, bec et malocclusion dentaire	8
1. Coupe des griffes des lagomorphes, rongeurs et furet.....	8
2. Limage des griffes et bec d'un oiseau	9
3. Limage des dents	9
II. Cas les plus rencontrés en chirurgie	10
a) Extraction des incisives	10
b) Abscess cutané et dentaire.....	11
c) Castration.....	12
III. Cas d'une chirurgie quasi-quotidienne : L'ovariohystérectomie chez le lapin nain.	13
Discussion	15
Conclusion	19
Bibliographie	20
Webographie	20
Annexes.....	21
Annexe 1. Espèces domestiques ou non domestiques	21
Annexe 2. La législation des NACs.....	21
Annexe 3. Fiche d'hospitalisation	22
Résumé	23

Introduction

De nos jours, en France, près de deux foyers sur trois possèdent un animal de compagnie et on estime à plus de 19 millions le nombre de chats et de chiens (Enquête FACCIO, 2012, agriculture.gouv.fr). Cet engouement pour un animal de compagnie touche tous les stades de la vie (enfants, jeune, adultes, personnes âgées). L'acquisition d'un animal a pour but, dans un premier temps, d'obtenir de la compagnie. Chouchouter et prendre soin de son compagnon permet de se sentir moins seul et d'être utile à quelqu'un. Dans un deuxième temps, c'est de se sentir responsable en répondant au mieux au besoin de son nouvel ami. Ainsi nommé puisqu'une proximité entre le maître et son élève se met en place assez vite. Un sentiment de confiance, de protection est alors ressenti. De plus, une communication s'installe et il devient le confident qui jamais ne divulguera les secrets.

Cet animal n'est pas choisi au hasard, il est involontairement désigné par la personnalité de l'acquéreur. En effet, certains vont préférer les bêtes affectueuses, d'autres les indépendantes, câlines, discrètes ou bien encore silencieuses. C'est à ce moment-là qu'intervient les nouveaux animaux de compagnie (NAC). Ils répondent à des envies de provocations, d'anticonformisme ou de rébellion face à la société. L'exemple typique est l'adolescent se promenant avec un rat sur son épaule.

Des interrogations se forment alors sur ce qu'est un nouvel animal de compagnie ? Il est poilu et possède de grandes oreilles bien droites et est présenté comme le troisième animal de compagnie le plus convoité ; le lapin nain. Le lapin nain est un des nouveaux animaux de compagnie. On retrouve également des rongeurs : rats, souris, hamster, cochon d'inde, octodon, chinchilla, hamster, gerbille et écureuil de Corée. Mais aussi des reptiles : serpents (boa, python, etc.), lézards (iguane, caméléon etc.) et des tortues de terre (ex. Hermann) et d'eau (ex. Tortue de Floride). Des carnivores : furets, visons ; des arthropodes : araignées, scorpions, etc. ou bien encore des amphibiens : grenouilles, dendrobates, etc. Les oiseaux exotiques sont aussi très plébiscités surtout les Gris d'Afrique. Et pour finir les plus atypiques rencontrés sont : les poules, les cochons nains et les axolotls.

Ces NACs sont classés en deux groupes : les NACs domestiques et les non domestiques (Annexe 1. Espèces domestiques ou non domestiques). Les nouveaux animaux de compagnie pour certains sont très réglementés. En effet, toute personne possédant un animal d'espèce non domestique est soumise à la réglementation sur la détention d'animaux sauvages en captivité. La détention de certains de ces animaux par un particulier est encadrée par l'arrêté du 10 août

2004 relatif aux élevages d'agrément d'animaux d'espèces non domestiques. Le but est de garantir des conditions d'entretien adaptées pour les espèces protégées, menacées, dangereuses, fragiles en captivité ou pouvant porter atteintes à l'environnement (désigné par la Convention de Washington ou CITES, par la Convention de Bernes et par l'arrêté Perret, Annexe 2. La législation des NACs.).

De plus, pour certaines espèces protégées (ex. chien de prairie) une autorisation de détention préalable peut être obtenue par les particuliers auprès de la direction départementale des services vétérinaires (DDPP).

Aujourd'hui on pense qu'il y a environ 5 millions de NAC en France, dont 3,5 millions de petits mammifères et 1,4 million d'autres animaux (serpents, tortues, etc. ; www.quintonic.fr). Tout comme leur aîné, les chiens et chats, ils sont considérés comme un membre de la famille à part entière. Les propriétaires s'inquiètent de leur santé et font appel aux vétérinaires aux moindres signes étranges. Après avoir trouvé le bon vétérinaire spécialisé, capable de répondre aux besoins de leur petit protégé, se pose la question de comment peuvent-ils les soigner ? Sachant qu'ils sont proportionnellement bien différents de nos chiens et chats. Que ce soit au niveau de la taille, de leur alimentation, de leur besoin environnemental et de leur dépense journalière. L'objectif de ce travail est de se rendre compte si les NACs, exigent des méthodes et des interventions différentes pour permettre des soins optimaux à ces derniers. Pour cela, nous regarderons les méthodes utilisées et les interventions pratiquées sur les patients et elles seront analysées par les connaissances d'aujourd'hui sur la médecine des chiens et chats.

Les méthodes usuellement employées en hospitalisation et en chirurgie

Lors de la consultation, la décision de placer l'animal en hospitalisation peut être envisagée. En effet, lorsque le patient présente une palpation ou un comportement anormal, le Dr Vétérinaire peut proposer l'hospitalisation afin d'agir rapidement sur le problème qui nécessite une surveillance importante. Certains sont admis en hospitalisation afin de subir le lendemain une radiographie si le temps à manquer pendant la consultation ou bien pour effectuer une échographie ou un scanner dont les machines ne sont pas disponibles à la clinique. D'autres viennent en hospitalisation pour une intervention chirurgicale. Les autres cas d'hospitalisation sont les Urgences. L'animal est d'office mis en hospitalisation avec une prise en charge de la douleur.

De nombreux pensionnaires viennent et partent de l'hospitalisation. Des boxes en deux tailles sont disponibles pour les lapins nains, furets et oiseaux. Les deux plus grandes cages du bas peuvent n'en former qu'une. Un parc est présent pour faire galoper les lapins. Une salle reptile, équipée de terrariums et de lampes chauffantes est maintenue à température élevée pour accueillir serpents, lézards et tortues. Des cages en plastique et à barreaux de toutes tailles sont offertes pour les rongeurs de petites tailles (rats, hamsters, etc.). Leur hospitalisation entraîne une surveillance accrue de la part de toute l'équipe puisque leur santé est mise en jeu. Un suivi médicamenteux (antibiotique, antidouleur, anti-inflammatoire, etc.) est installé dans le but d'une intervention chirurgicale ou tout simplement pour le remettre en forme.

Une réunion est réalisée chaque matin par les Drs Vétérinaires qui font le bilan sur chaque patient. Des informations sur les soins à apporter, leur fréquence et leur mode d'administration sont données et inscrites sur la fiche du patient aux assistants vétérinaires. Le motif de leur hospitalisation est lui aussi présent (Annexe 3. Fiche d'hospitalisation).

a) Avant l'arrivée du patient

Avant l'arrivée du patient, un nettoyage complet de son box, cage ou terrarium est effectué. Pour cela un produit appelé F10®SC est utilisé. C'est un désinfectant sous forme de spray à large spectre. Il est actif contre les bactéries, les virus, les champignons et les spores. Il est certifié pour être utilisé en présence d'animaux et ne pose aucun risque à l'homme s'il est utilisé en respectant les doses recommandées. Ensuite, un caillebotis ou une alèse (suivant

l'espèce) sera installé. Une gamelle d'eau et de nourriture sera aussi installée ainsi qu'une cachette et un perchoir si nécessaire.

b) Pendant son hospitalisation

L'animal est nourri tous les matins sauf si contre-indiqué pour, par exemple, une chirurgie (le furet doit être à jeun pour effectuer une gastrotomie) avec des aliments frais, adaptés à chacun suivant le régime alimentaire (végétaux, granulés, graines, insectes, etc.). La gamelle d'eau est aussi renouvelée. Pendant les soins, c'est-à-dire l'administration des médicaments, ou d'un bain par exemple, le logement est nettoyé grossièrement afin de suivre l'alimentation et le transit du pensionnaire.

L'animal est étroitement surveillé. Aux moindres signes, positifs ou négatifs, sa fiche de traitement se trouve modifiée. Les Drs Vétérinaire réalisent les posologies à partir des concentrations des médicaments et du poids de l'animal pour connaître la dose adéquate, sans risque pour sa santé. Et ainsi favoriser l'efficacité de l'action du médicament. Ces médicaments peuvent être administrés de cinq façons : par voie orale ou *per os*, par intraveineuse, par intramusculaire, en sous-cutanée ou par voie intra-péritonéale. Ce choix est effectué suivant la rapidité de l'effet voulu, la difficulté de l'injection, la substance du produit, ou tout simplement parce qu'il n'y a pas d'autres alternatives. Par exemple, chez la tortue, l'administration par voie orale peut être très compliquée à réaliser (faire sortir la tête, la maintenir et ouvrir la bouche de la bête n'est pas si facile). Une administration par voie intramusculaire sur une patte ou une administration sous-cutanée seront favorisées.

	Per os	Sous cutanée	Intraveineuse	Intramusculaire
Avantages	● Administration facile ● Coût faible	● Rapidité de l'effet, surtout par voie intraveineuse (voie d'urgence). ● Pas de destruction par les sucs digestifs et arrivée directe dans le sang sans passer initialement par le foie.		
Inconvénient	● Délai avant apparition de l'effet	● Effet retardé et progressif ● Médicament en solution aqueuse		● Effet retardé et progressif ● Médicament en solution aqueuse ou suspensions huileuses

Tableau 1. Avantages et inconvénients des modes d'administrations via www.soins-infirmiers.com

La préparation des médicaments nécessite un protocole bien stricte afin d'éviter toute contamination, à la fois du médicament et de l'animal. Pour prélever une posologie précise, il faut dans un premier temps choisir la bonne seringue à usage unique. Si le prélèvement est de 0.25mL, la seringue la plus adaptée est celle de 1mL. Pour un gavage, nécessitant un volume plus élevé, une seringue de 10 voire 20mL est judicieux. Les seringues sont conservées tout au long de l'hospitalisation pour le même et unique patient. Elles sont soigneusement nettoyées après administration et sont stockées dans une boîte personnalisée. Les seringues de gavage et de réhydratation sont conservées après un nettoyage minutieux (savon et F10®SC) pour un futur patient. Seul le prélèvement nécessite un changement d'aiguille. Elles sont stériles et possèdent un capuchon. Le prélèvement s'effectue avec une aiguille que l'on retire une fois l'opération terminée. Une autre aiguille est ensuite installée. Celle-ci peut pénétrer dans l'animal. Le lendemain cette aiguille sera éliminée dans une poubelle DASRI® (poubelle de recyclage de produit à risque infectieux) et son capuchon jeté dans une poubelle normal. Cette aiguille est alors remplacée par une nouvelle. Cette manipulation est répétée jusqu'à la fin de l'hospitalisation.

c) Prise en charge lors d'une chirurgie

Lorsqu'un patient entre en hospitalisation pour une chirurgie, il se voit administrer du Vétergésic®, un analgésique opioïde (antidouleur) par voie sous-cutanée quelques minutes avant l'intervention. Puis un mélange d'analgésiant composé de Kétamine®, Sedator® et d'Atipam®, permet l'endormissement de l'animal. Un anesthésiant locale Xylovet® (anesthésie loco-régionale) peut être administré en plus au besoin.

Suivant l'intervention et la profondeur du sommeil, une anesthésie gazeuse complète la stabilité de l'endormissement tout le long de l'opération. Cette anesthésie est réalisée avec de l'Isoflurane®, un agent anesthésique volatil dont on contrôle sa concentration. Pendant toute la chirurgie, la fréquence respiratoire est très surveillée ainsi que la fréquence cardiaque afin de détecter un éventuel réveil précoce (respiration accélérée) ou au contraire, une défaillance cardiaque. Au besoin, une ventilation peut être mise en place toutes les trente secondes par intubation de l'animal (si celui-ci ne l'a pas déjà).

Après l'intervention, le réveil se fait en douceur sous oxygène. La température corporelle est vérifiée. On profite pour analyser l'animal en profondeur ; yeux, bouches, griffes, etc. L'animal, une fois réveillé, est immobilisé dans une serviette et déposé dans son box. Celle-ci,

suivant l'espèce, a deux rôles importants : le maintien de l'animal pour éviter toutes blessures (fracture du bassin chez le lapin déjà observé) et garder la chaleur. Chaque espèce animale possède une température corporelle centrale (oiseau : 40-42°C, furet : 38.5-39.5°C) qui peut diminuer lors d'une opération. Au besoin, une bouillote enroulée dans une serviette peut être installée si l'animal présente une légère hypothermie. Si celle-ci est assez conséquente, l'utilisation d'un sèche-cheveux est requise pour le réchauffer.

Suivant l'opération, les traitements post-opératoires peuvent être composés d'anti-inflammatoires, d'antidouleurs et/ou d'antibiotiques (par prévention, ou obligatoire). Le réveil est surveillé, l'eau est retirée de la cage évitant toute noyade. Elle est remise avec la nourriture une fois l'animal bien réveillé.

Quand l'animal reprend son alimentation et son transit, il peut être rendu à son propriétaire. Si celui-ci ne reprend pas l'appétit, un gavage est installé. Un rendez-vous de récupération est fixé afin d'expliquer le bon déroulement de l'opération, les modalités d'administration des médicaments ainsi que la surveillance de l'appétit et du transit digestif. Une visite de contrôle 10 jours après l'intervention est demandée pour le retrait des fils si besoin et surtout pour une palpation du site opératoire afin de s'assurer de la bonne cicatrisation. Une fois l'animal parti, le box ainsi que les récipients de boisson et de nourriture sont désinfectés. Les aiguilles et les seringues utilisées pour l'administration des médicaments sont jetées.

Analyses de cas et d'interventions rencontrés

En médecine vétérinaire, tout comme en médecine humaine, on retrouve deux domaines : la médecine interne et la chirurgie. Ces deux domaines demandent tout autant d'implications car ils ont le même but : soigner l'animal.

Les consultations s'enchaînent mais ne se ressemblent pas. En effet, l'atout majeur de travailler qu'avec les NAC est la diversité des patients plausibles en une après-midi. On passe d'un serpent à des furets puis à un lapin, ou bien encore à une poule ! De ce fait, le vétérinaire intervient sur plusieurs cas différents n'exigeant pas forcément les mêmes traitements, les mêmes symptômes, ni la même attention. Par conséquent, la contention varie d'un animal à l'autre ; le maintien d'un lapin nain lors de l'examen clinique est différent de celle pour un oiseau ou pour un reptile. Par exemple, le lapin est placé dos au docteur sur la table et celui-ci soulève le haut de son corps en posant une main sous ses antérieurs. Le menton est placé sur la tête de l'animal et le torse incliné sur l'animal. Ainsi le lapin est maintenu sans insistance ni stress. Pour les oiseaux de petites tailles, ils peuvent être maintenus dans la paume de la main, index et majeur de part et d'autre de la tête et replié sur le corps avec le pouce et les deux derniers doigts maintenant les ailes le long du corps.

I. Cas les plus rencontrés en médecine interne

La médecine interne s'intéresse à la prise en charge globale des problèmes de santé (diagnostique et thérapeutique). La description des symptômes par le propriétaire lors de l'examen clinique ainsi que la palpation, permettent de diagnostiquer le problème. Cela permet d'appliquer, si besoin, un traitement ou une intervention bénigne ou chirurgicale.

a) Parasitoses

Les parasites sont présents partout dans l'environnement. De ce fait, tous les NAC peuvent être contaminés. Ils sont multiformes et microscopiques, difficilement visibles à l'œil nu pour certains. Ils appartiennent aux familles des Nématodes, Plathelminthes et des Arachnides.
Symptômes : ne mange presque plus ou plus (anorexie), et/ou apathie, se gratte, dépilation, croûtes

Diagnostic :

- ❖ Coprologie, observation de selle entre lame et lamelle au microscope optique à l'état frais puis en coloration.
- ❖ Prélèvement de la cire d'oreille puis observation au microscope entre lame et lamelle en état frais.
- ❖ Prélèvement direct par la méthode scotch (ou grattage de la zone croûteuse) puis observation au microscope.

Conclusion : présence d'œufs, vers, d'acariens ou de poux, etc. : parasites. Si non, la cause de l'anorexie et de l'apathie peut être expliquée par une autre maladie. Par exemple, une hypocalcémie chez la tortue.

Un traitement antiparasitaire est mis en place. Le plus souvent utilisé est le Panacur® 10% (anthelminthique à spectre large) à raison de trois applications à 10 jours d'intervalle. Mais il en existe d'autres, surtout si la parasitose est d'origine acarienne : Ivomec® qui agit sur les parasites internes et externes (mites, poux, vers) deux applications à 48H d'intervalle.

NB : Suivant l'animal, le produit ne sera pas appliqué au même endroit : sur le furet entre les omoplates, pour les oiseaux sous l'aile au niveau du coude et pour les tortues par voie orale.

b) Coupe griffe, bec et malocclusion dentaire

Certains propriétaires n'ayant pas de base pour la contention de leur animal, par peur de les blesser ou manque de matériel adéquat, prennent rendez-vous pour que le Docteur se charge de la manipulation. Le lapin peut avoir les ongles de couleur noir empêchant de voir le nerf. Ce qui effraie les propriétaires, c'est d'inciser le nerf. Il faut toutefois savoir que cela n'est pas grave. Un saignement peut arriver, il faut juste cautériser avec un coton tige quelques instants. Pour le bec d'un oiseau trop long ou croisé, pour les dents (lapin, cobaye, chinchilla), un matériel adéquat est demandé : une dremel. Seul le vétérinaire est alors amené à pouvoir rectifier la mauvaise pousse.

1. Coupe des griffes des lagomorphes, rongeurs et furet

Symptôme : aucun, griffe trop longue

Diagnostic : visuel

Conclusion : coupe des griffes

Utilisation d'un coupe-griffe spécifique dit spécial rongeur. L'incision de la griffe se réalise à 2-3 millimètre du nerf.

***NB** : Pour la coupe des griffes des lapins et petits rongeurs, on utilise la même contention. L'animal est maintenu par l'assistant, dos posé sur son ventre et ces deux mains maintiennent ces antérieures. Pour le furet, l'immobilisation est obtenue en le maintenant par la peau du cou ou bien en entourant une main autour de son cou et l'autre main au niveau du bassin.*

2. Limage des griffes et bec d'un oiseau

Symptômes : aucun, griffe trop longue, bec croisé/trop long

Diagnostic : visuel

Conclusion : limage des griffes trop longues et/ou du bec

Quelques soit l'espèce, cette intervention nécessite une anesthésie général au gaz. Bien que ce ne soit pas douloureux, il faut l'immobilisation totale de l'oiseau. Ensuite avec la dremel, on lime les griffes ou le bec puis on polie afin d'avoir un aspect plus lisse et soigné.

3. Limage des dents

Symptômes : bave, ne fait plus correctement sa toilette, alimentation réduite.

Diagnostic : Observation des incisives en retroussant les babines. Observation des prémolaires et molaires avec un otoscope. Au besoin, une anesthésie gazeuse peut être mise en place.

Conclusion : incisives trop longues et/ou présence de spicules sur prémolaire ou molaire pénétrant dans la joue ou la langue et/ou pousse de travers.

Il est interdit de couper les dents ! Ceci crée des microfissures entraînant plus tard une cassure de ces dernières. Il faut donc les limer avec une lime spéciale. Le limage des incisives se fait avec la dremel. Les incisives sont mises en avant par une seringue que l'on insère derrière celle-ci. Pour le limage des molaires et prémolaires, l'animal est installé sur une table de dentisterie spéciale rongeurs. On utilise un écarteur pour écarter les joues. Puis on coupe les spicules s'il y a et on lime. Ou bien, on lime les dents ayant poussé de travers. Cette intervention nécessite obligatoirement une anesthésie gazeuse. Dans les cas où l'animal le permet, les spicules sont retirés sans anesthésie, par simple contention de l'animal.

II. Cas les plus rencontrés en chirurgie

La chirurgie chez les NAC est une intervention délicate. Par leur petite taille, il est parfois possible qu'elle soit irréalisable. Mais dans le cas où cela est possible, une précision et une concentration sont demandées. Ainsi qu'un matériel adéquat. Par exemple, un tapis chauffant est obligatoire, car ils sont sujet à l'hypothermie du à leur métabolisme rapide. L'étape la plus difficile est l'anesthésie. Certains animaux, comme les hérissons, ne la supportent pas très bien et sont sujet à des arrêts respiratoires et cardiaques. Une anesthésiste est vivement conseillée pour chaque intervention.

a) Extraction des incisives

L'extraction des incisives touche particulièrement les lapins dits extra-nain mais également les lapins nains. Les extra-nains sont favorisés par cette maladie dentaire du fait que tout leur corps ainsi que leur gueule sont rétrécies, la taille des dents, quant à elle, reste inchangée. Ceci entraîne des malocclusions d'incisives congénitales. Pour les lapins nains, on retrouve plutôt des malocclusions d'incisives sévères, gênantes ou récurrentes touchant une seule incisive ou bien les quatre. Ces pousses anormales dentaires empêchent l'animal de se nourrir correctement. Leur retrait est donc un confort pour eux. A savoir que cette extraction ne les gêne pas. En effet, ils s'adaptent : ils utilisent leurs lèvres pour la préhension de leur nourriture. Il est obligatoire de retirer, avec la dent, son bourgeon dentaire et d'écraser le tissu germinatif afin d'éliminer toute repousse. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de repousses. Le risque zéro n'existant pas, certains lapin, au bout d'un ou deux ans, voient leur incisive repousser. Parfois la dent à retirer ne peut l'être car elle est fusionnée avec la mandibule. Le retrait de cette dernière provoquerait alors une fracture de la mandibule.

Technique opératoire :

Cette intervention est réalisée sous anesthésie fixe avec en plus, un anesthésiant local. Pour les lapins les plus âgés, la pose d'un cathéter (réhydratation, voie d'urgence en cas d'arrêt cardiaque et respiratoire) et d'une anesthésie gazeuse viennent compléter l'anesthésie. Le patient étant moins stable, il est plus à risque de mal réagir à l'anesthésie. En préopératoire, l'administration de morphine et d'anti-inflammatoire est effectué. Avec un syndesmotome de Crossley, on détache la dent de la gencive ainsi que le ligament dento-alvéolaire. Cette étape se fait par de

petits mouvements rotatoires en direction de la racine. Une fois que la dent n'a plus d'accroche, on la retire à l'aide d'un damier. La manipulation consiste en un mouvement (pression) arrière vers la racine puis en avant. Ainsi, on récupère la pulpe et la dent en entière. Un flushage avec une aiguille et de l'eau oxygénée est réalisé dans l'ancien emplacement de la dent afin de détruire le bulbe germinative et de désinfecter la zone. Un fil résorbable est utilisé pour refermer la gencive évitant l'entrée d'aliments ou de poils.

b) Abscess cutané et dentaire

Les abcès sont fréquents chez les lapins et les rongeurs. Ils peuvent se former dû à une anomalie dentaire (dent infectée), par une morsure ou blessure, créant ainsi une ouverture permettant aux bactéries de s'installer. Ou bien, par un corps étrangers. Le pus de ces animaux étant épais (de consistance pâteuse), il empêche la ponction de l'abcès. L'intervention chirurgicale est donc préconisée pour recurer et faire un nettoyage complet de la cavité de l'abcès. Ou, si possible, une exérèse complète de l'abcès (sans percer la coque) est réalisée. Si le côté financier le permet, il est préférable de réaliser une radiographie, voire un scanner. Ainsi, l'extension de l'abcès, la délimitation des lésions et la prédiction de l'apparition de futurs abcès sont déterminés. Ceci permet entre autre, d'éliminer les dents contaminées qui pourraient loger une réserve de bactéries récidivistes. De plus, il est recommandé de réaliser un antibiogramme afin de connaître la bactérie responsable et sa non-résistance à différents antibiotiques.

Technique opératoire :

Une anesthésie gazeuse à l'Isoflurane® est utilisée pour les abcès cutanés. Pour l'abcès dentaire, une anesthésie fixe est réalisée ainsi qu'une anesthésie sous gaz (bien que celle-ci puisse gêner lors du retrait, si c'est le cas, d'une incisive). Le traitement préopératoire est constitué de morphine et d'anti-inflammatoire. L'incision de l'abcès peut se faire en plusieurs endroits suivant son ampleur. Des pressions tout le long de l'abcès sont réalisés afin de faire sortir le pus. A l'aide d'un instrument, on cure dans les recoins pour éliminer le maximum (la totalité si possible) du pus. Un flush à la Bétadine® est fait afin de désinfecter toutes les zones et faire sortir le reste de pus. Une mèche antibiotique (ou plusieurs) est installée à l'intérieur de la cavité. La fermeture se fait par un fil résorbable de taille 3-0. Avant le dernier point, de la

Fucidine® est insérée (crème antibiotique). Le traitement post-opératoire contient des anti-inflammatoires et surtout un antibiotique sur une base de 10 jours allant jusqu'à 1 mois.

c) Castration

Cette chirurgie a pour but de retirer les attributs sexuels du mâle. Afin d'éviter toute reproduction non désirée, une diminution de l'odeur, de l'agressivité etc. Elle se pratique aussi bien chez le lapin que chez un Dègue du Chili. La seule différence est la posologie administrée des anesthésiants, et anti-inflammatoires (basé sur le poids de l'animal). On distinguera une seule différence pour le rat, qui lui, à deux ligatures ; celui du cordon vasculaire et de l'épididyme du testicule puis celle de la ligature de la vaginale. Afin d'éviter le glissement du cordon vasculaire, qui pas suturé, pourrait créer une hémorragie dans la vaginale. Il est également déconseillé de castré un furet car 3,5 ans après l'intervention, il déclare la maladie surrénalienne. Cette maladie est un fonctionnement anormal d'une ou des deux glandes surrénales. La tumeur alors présente peut être bénigne ou maligne. Elle libère des hormones sexuelles qui, normalement, ne sont pas le rôle des glandes surrénales. Le traitement est chirurgical mais à risque puisque la glande droite est située près de gros vaisseaux.

Technique opératoire :

Cette intervention nécessite une anesthésie gazeuse à l'Isoflurane® et locale (Xylovet®). En préopératoire, administration de morphine et d'anti-inflammatoire. Puis, incision du scrotum côté droit sur environ 5mm. On effectue une légère pression afin de faire sortir la vaginale qui est maintenue par un clamp et est incisée permettant l'extériorisation du testicule. Ensuite, ligature du canal déférent et du pôle vasculaire. Le tout est sectionné afin de retirer le testicule. Enfin, suture de la vaginale à l'aide d'un fil résorbable et suture du scrotum. La même démarche est effectuée pour le côté gauche. En post-opération, traitement de 10 jours d'anti-inflammatoires et d'un antibiotique par prévention.

A ce jour, pour tous ces cas de chirurgie, il n'y a eu qu'un seul décès. L'animal a mal réagi à l'anesthésie. Après une réanimation d'une heure, les séquelles trop importantes ont fait qu'au bout de 48h le patient s'est éteint.

Les post-opératoires ont été de quelques heures pour les plus téméraires ayant repris une alimentation tout de suite, à 24h pour les plus sensibles. Les contrôles, dans la majorité des cas, étaient positifs. Certains présentaient des récidives (abcès), du fait que les résultats de l'antibiogramme n'étaient pas encore disponibles.

III. Cas d'une chirurgie quasi-quotidienne : L'ovariohystérectomie chez le lapin nain.

Cette partie s'intéresse à l'intervention chirurgicale la plus récurrente. C'est une chirurgie qu'on peut qualifier de banal puisqu'en moyenne, au sein de la clinique, deux lapines par semaine subissent cette intervention. Bien que ce soit une chirurgie lourde (anesthésie, ablation des deux ovaires et de l'utérus) elle est fortement préconisée par les Docteurs vétérinaires avant que la lapine atteigne l'âge de 5ans. En effet, l'adénocarcinome utérin touche 80% des lapines âgées de plus de 5ans. Les symptômes sont très discrets et peuvent s'installer pendant plusieurs mois voir un an. Cependant, l'évolution reste rapide. Si l'opération n'est pas effectuée à temps, le sujet décède car le poumon est atteint, à son tour, par des métastases. C'est également une double protection d'effectuer cette opération puisque celle-ci diminue fortement les tumeurs mammaires. En pratique, tous les patients rencontrés ont réalisé cette intervention en prévention. Une seule lapine avait amorcé la tumeur. Cette chirurgie débute par une gestion de la douleur (Vétergésic®) et d'un endormissement à l'aide de deux injections sous-cutanée de Méditomedine® et Ketamine®. Une fois l'animal tranquilisé, on effectue l'anesthésie gazeuse sous Isoflurane. Elle sera maintenue à plus faible concentration (3/5) le temps de la chirurgie. L'application d'un gel oculaire protecteur (Ocryl®) est posée pour éviter tout dessèchement de l'œil. La partie ventrale au niveau du nombril et alentour est rasée. S'ensuit trois bain de Bétadine® avec des compresses non-tissées. L'animal est acheminé en salle de chirurgie, installé sur un tapis chauffant et une alèse. Un champ opératoire stérile est placé sur l'abdomen. L'ouverture se fait au niveau du nombril en deux temps ; incision de la peau, puis de la paroi musculaire. L'ablation peut alors commencer. Elle est réalisée en trois temps :

- Préhension de l'ovaire, de la corne utérine gauche ; visualisation de l'ovaire gauche, application d'un anesthésiant locale sur les vaisseaux sanguins (Lidocaïne®) ligature de la vascularisation ovarique puis exérèse de l'ovaire.

- La même manipulation citée ci-dessus est répétée sur l'ovaire droit
- Ligature et exérèse de l'ensemble cols-cornes-ovaires ; le corps de l'utérus est ligaturé puis une section est effectuée permettant le retrait des deux cols utérins, des cornes et des ovaires.

Ensuite la paroi musculaire est suturée à l'aide d'un fil résorbable de taille 3-0. La peau est aussi refermée par un fil résorbable de même taille mais le point est différent : un surjet invisible en intra-cutanée. Cela ne nécessite pas l'ajout d'un pansement qui serait aussitôt grignoté. A ce moment-là, l'anesthésie est alors arrêtée et le réveil de l'animal se fait progressivement. Il est indispensable de rester à côté et de tester les stimuli (pincement des pattes, palpation au coin interne de l'œil, etc.) afin de s'assurer d'un bon réveil et qu'aucune complication ne se déclenche. L'animal est ensuite enroulé dans une serviette afin d'éviter toute rupture du bassin et installé dans son box. Un traitement post-opératoire sur la gestion de la douleur est mis en place. Si l'animal se nourrit, boit et reprend son transit il peut être rendu à son propriétaire le soir-même. Dans la majorité des cas, le patient est gardé en surveillance jusqu'au lendemain. Cette intervention est réalisée chaque semaine. A ce jour, toutes les interventions se sont passées sans aucun souci. Un taux de réussite de 100% peut donc être annoncé.

Discussion

L'identification des chiens et chats est obligatoire en France. Le tatouage et l'identification par puce électronique (IPPE) permettent ainsi à l'animal de voyager dans l'Union Européenne et, en cas de perte ou d'abandon, d'être retrouvé par les propriétaires. Mais quand est-il des NAC ? Le furet étant un carnivore domestique, il est soumis à la même obligation que les chiens et chats (l'IPPE). Le matériel utilisé pour l'IPPE chez les NAC est la même utilisée pour celle des chiens et chats (norme ISO 11786 pour le lecteur et ISO11784 pour le transpondeur) avec un code d'identification à 15 chiffres.

Pour les espèces de l'annexe 1 et 2 de l'arrêté du 10 août 2004, elles doivent obligatoirement être pucées et posséder une autorisation préfectorale de détention. Seule la localisation de la puce sera différente selon l'espèce. Chez les mammifères, l'implantation est sous-cutanée ou intramusculaire au niveau du tiers postérieur de l'encolure gauche ou en région inter-scapulaire (petites espèces). Chez les serpents, elle sera insérée au niveau des muscles longeant la colonne vertébrale dans le dernier tiers du corps, sur le côté gauche. Cas particuliers, les lapins peuvent être tatoués, les oiseaux bagués et les cobayes identifiés par des pastilles rivées (rare).

L'anesthésie, que ce soit pour les animaux domestiques ou les nouveaux animaux de compagnie, répond à deux objectifs : supprimer la douleur liée à un acte chirurgicale ou médicale et assurer l'immobilité de l'animal. Elle peut être locale ou générale. Une anesthésie s'effectue en trois temps :

- Réalisation d'un examen pré-anesthésique : on s'assure de la stabilité de l'état de santé de l'animal (âge, morphologie, antécédent). Pour cela un bilan sanguin peut être fait.
- Phase d'induction : soit d'endormissement par l'injection d'analgésiants
- Phase d'entretien : maintenance du sommeil artificiel par un gaz anesthésique et d'oxygène.

Une anesthésie gazeuse est privilégiée car le produit s'élimine vite. De plus, on peut « moduler facilement la profondeur et la durée de l'anesthésie sans créer une toxicité cumulative » (Dr BOUSSARIE Didier, Animal Santé & Bien-être). Le risque anesthésique n'est jamais nul. La surveillance rigoureuse par le Dr et l'anesthésiste ainsi qu'un appareillage performant (doppler,

stéthoscope, etc.) permettent de limiter les soucis. Seul un tapis chauffant sera nécessaire en complément de l'anesthésie pour les NACs car ils sont plus à risque d'hypothermie.

A défaut des boxes, qui sont identiques mais plus grands pour accueillir un chien ou un chat, l'hospitalisation est différente. Du fait de leur besoin alimentaire, la clinique se doit d'avoir des aliments frais, fruits et végétaux ainsi que des insectes ou des granulés. Afin d'anticiper le stress des plus petits mammifères, il faut aussi être équipé de cachettes ou de perchoirs. Des pièces spécifiques chauffées sont obligatoires à la maintenance des reptiles. Des accessoires, lampes chauffantes et lampes UVB sont indispensables à leur bien-être. Un chien ou un chat ne demandent que des croquettes spécifiques au besoin suivant leur état de santé. Un chat atteint de cystite idiopathique féline passe sur des croquettes permettant de réduire la récurrence des symptômes. Ils n'ont pas besoin de pièce chauffante, seulement d'une pièce calme.

A la suite d'absence de réponses de l'animal fasse au traitement, du choix du propriétaire ou d'issus d'amélioration, l'euthanasie de l'animal peut être envisagée. Cette intervention se fait en deux temps chez nos félins, en une seule étape chez les NAC. Seul l'euthanasiant peut être identique : le dolethal®.

Dans un premier temps, on effectue l'endormissement du chien ou du chat, puis on injecte le Doléthal® par voie-intraveineuse. Pour les NACs, une seule injection de Doléthal® suffit pour endormir l'animal et arrêter son cycle respiratoire et cardiaque en douceur. Si le propriétaire veut assister, on effectue au préalable un endormissement de l'animal. Ainsi on évite tout désagrément que pourrait engendrait le Doléthal® (excitation d'induction, crispation musculaire, respiration halétante) qui n'est pas agréable pour le propriétaire.

Lors d'une chirurgie, les chats, chiens et furets doivent être à jeun du fait de leur capacité à vomir. La diète n'est pas indispensable chez les petits mammifères, pour certains, elle est même dangereuse. En effet, cela nuirait à leur santé : si la diète est trop prolongée, on risque une hypoglycémie mais aussi un arrêt du transit digestif. Ce qui est très dangereux et peut entraîner la mort de l'animal si le problème persiste.

Bien évidemment la contention n'est pas la même. Dû à leur fragilité, un NAC est manipulé plus en souplesse. Il n'est pas envisageable de serrer un hamster entre ces mains au risque de l'étouffer rapidement ou de lui fracturer un membre. Le temps de manipulation est plus court pour un NAC dû à leur respiration plus élevée ajouter au stress de l'examen clinique. L'examen clinique visuel est fortement recommandé dans un premier temps même si on ne peut s'affranchir d'un examen plus complet (palpation).

En ce qui concerne les pathologies, on peut retrouver les mêmes chez les félins et les NAC. En effet, ils sont majoritairement constitués des mêmes organes et structures osseuses. Les différences sont leur taille, leur localisation, leur forme ou leur façon de les utiliser. Là où les différences s'observent sont dû à des organes ou des structures spécifiques à l'individu. Ou à un défaut pour les NACs de maintenance. Les maladies communes observées pendant ce stage sont :

❖ **Rhinite** : inflammation aiguë ou chronique du revêtement muqueux des fosses nasales. Elle se manifeste par la présence de sécrétions pathologiques qui coulent des narines.

❖ **Ulcère oculaire** : lésion de la cornée dû à un traumatisme, déshydratation ou autre dommage. La douleur peut entraîner une contraction de la pupille, une hyperémie conjonctivale (excès de sang) et un larmolement important. L'utilisation de la fluorescéine permet de déterminer l'étendue des dommages et la profondeur.

❖ **Prolapsus** : déplacement pathologique d'un organe hors du corps.

Il est possible de réintroduire délicatement la masse prolabée à l'intérieur du corps, après l'avoir recouverte d'une compresse de glucose. Si la muqueuse paraît nécrosée, on procède à une résection-anastomose.

❖ **Abcès** : collection de pus dans une cavité formée au dépend des tissus environnant.

Les maladies spécifiques observées :

❖ **Fracture de la carapace** : on distingue deux types de traumatismes selon la gravité :
- les fractures simples, sans perte de substance, ni d'atteinte des organes sous-jacents

- les fractures multiples avec perte de substances et lésions vertébrales ou viscéral

❖ **Pododermatite** : est visible chez tous les petits mammifères et lagomorphes. Inflammation de la voute plantaire jusqu'à l'apparition d'escarre, car ils ne possèdent pas de coussinet.

❖ **Pyogranulome du tympan** : infection suppurée chronique de l'oreille moyenne. Une intervention chirurgicale sous anesthésie fixe est réalisée afin d'éliminer le pus et un traitement antibiotique.

❖ **Rétention œuf** : maladie obstétricale, incapacité provisoire ou définitive pour l'animal de pondre ses œufs. Une radiographie détermine le nombre d'œufs et leur localisation. Une réhydratation, une température plus élevée, aménagement d'un site de ponte et au besoin des injections stimulant l'oviducte peuvent suffire à l'éjection des œufs. Une intervention chirurgicale est inéluctable si les manipulations précédentes n'ont pas fonctionné.

Conclusion

La pratique de la médecine-chirurgie des NAC nécessite une structure bien spécifique. Elle se doit de correspondre à des normes afin d'éviter tout échappé d'animaux et être capable de maintenir n'importe quel animal dans de bonnes conditions (biotope, taille de cage, etc). Cette pratique n'est pas réellement si différente que celle de nos félins. Hormis le fait que les instruments et accessoires de chirurgies sont spécifiques, que les contentions dû à leur morphologie et physiologie sont différentes et que leur mode d'hospitalisation est plus contraignante, on retrouve plus ou moins les mêmes symptômes et certaines maladies. Toutefois, sans aucune connaissance préalable sur ces animaux, il est quasi impossible de savoir comment réagir et soigner l'animal.

Seule la législation montre une importante différence entre nos chiens et chats et les NACs. En effet, les nouveaux animaux de compagnie sont doublement plus contrôlés. Ils ne sont pas tous considérés comme espèce domestique. Certaines sont protégées, d'autres sont dangereuses. D'où la mise en place de certificats de capacité, d'identifications obligatoires, de numéros C.I.T.E.S, etc.

La médecine chirurgie des NACs requièrent donc des vétérinaires formés et polyvalents. Elle a aussi besoin d'assistants vétérinaires formés pour accueillir, informer, surveiller et administrer les soins aux patients.

Elle est encore en pleine croissance. De nombreuses études, comme par exemple l'alimentation du furet, sont encore en recherche. Des questions sont encore à se poser afin de répondre parfaitement au besoin de ces nouveaux animaux de compagnies.

Bibliographie

- ❖ Cristophe Bulliot & Fabrice Hébert, 2010. Guide Pratique de Médecine Interne : chien, chat et NAC. La législation concernant les NAC. Med'com, 3e édition.706-707.
- ❖ Cristophe Bulliot & Fabrice Hébert, 2010. Guide Pratique de Médecine Interne : chien, chat et NAC. L'identification des NAC. Med'com, 3e édition.714-715.
- ❖ Cristophe Bulliot & Fabrice Hébert, 2010. Guide Pratique de Médecine Interne : chien, chat et NAC. Med'com, 3e édition.768.
- ❖ Jean-François Quinton et al - Urgences des nouveaux animaux de compagnie – Elsevier Masson.515.

Webographie

- ❖ <http://agriculture.gouv.fr/identification-des-animaux-de-compagnie>
- ❖ http://www.cobayesclub.com/anesthesie_generale_nac.htm
- ❖ <http://www.cliniqueveterinairebeaulieu.com/article-veterinaire-64-6-l-anesthesie-chez-le-chien-et-le-chat>
- ❖ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-reglementation-sur-les-animaux.html>
- ❖ <http://www.exoticavet.fr/>
- ❖ <http://www.filsantejeunes.com/avoir-un-animal-de-compagnie-6785>
- ❖ <http://www.fregis.com/index.php?id=553>
- ❖ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005851004>
- ❖ <http://www.meadowsah.com/home/f10-environmental-products.html>
- ❖ <https://www.quintonic.fr/loisirs/magazine/animaux/qui-sont-les-nac-nouveaux-animaux-de-compagnie>
- ❖ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31855>
- ❖ http://www.soins-infirmiers.com/formes_administration.php
- ❖ <http://vetovie.com/le-lapin-devient-le-3eme-animal-de-compagnie/>

Annexes

Annexe 1. Espèces domestiques ou non domestiques

Une espèce domestique est une espèce ayant subi une pression de sélection aboutissant à la formation d'un groupe d'animaux présentant des caractères stables génétiquement héréditaire. Les NACs domestiques sont donc à distinguer des variétés sauvages dont certaines sont protégées ou interdite par la législation internationale et européenne. Il n'y a pas de réglementation pour acquérir un animal domestique.

A l'inverse une espèce non domestique n'a pas subi de pression de sélection par l'homme ou n'est pas inscrite dans la liste.

Annexe 2. La législation des NACs.

De nombreuses règles sont établis quant à la possession d'un animal d'espèce protégée ou potentiellement dangereuse par le biais de textes internationaux, européens ou nationaux. On retrouve donc trois législations :

❖ La législation internationale ou la Convention de Washington

Elle est régie par la Convention de Washington ou CITES (Convention on International Trade in Endangered Species of wild fauna and flora). Elle fut signée le 3 mars 1973 par 9 états. La France a signé le 11 mai 1978. Elle est installée dans plus de 150 pays. Son rôle est de réglementer le commerce international d'un certain nombre d'espèces en voie de disparition ou susceptible d'être menacées. Ainsi on évite la surexploitation du patrimoine mondiale.

Trois listes, appelées Annexes (notées I à III) classe ces animaux menacés d'extinction ou susceptible de l'être. Ces listes sont régulièrement mise à jour :

L'Annexe I : « comprend toutes les espèces menacées d'extinction qui sont ou pourraient être affectées par le commerce. » Leurs commerces sont à des fins scientifiques et sur dérogations. L'exportation nécessite un permis d'exportation sur avis d'une autorité scientifique du pays exportateur et son importation nécessite un permis d'importation sur avis d'une autorité scientifique de l'état importateur. Seul les animaux issus d'élevage au-delà de deux générations nées en captivité peuvent être commercialisés (ex. *Boa constrictor occidentalis*, *Geochelone radiata*, etc)

L'Annexe II : « espèce pas nécessairement menacées actuellement d'extinction, pourraient le devenir si le commerce des spécimens de ces espèces n'était pas soumis à une réglementation stricte ayant pour but d'éviter une exploitation incompatible avec leur survie ». Nécessite un permis d'exportation, un numéro C.I.T.E.S, les coordonnées de l'animalerie et de l'acheteur. Les animaux nées en captivité et issus d'élevage ayant une attestation d'origine d'élevage mentionnée sur la facture peuvent être commercialisé. On retrouve beaucoup de NAC de l'iguane vert à la plupart des tortues de terres (*Testudinidae spp*), des Boïdés, des perroquets, etc.

L'Annexe III : « comprend toutes les espèces qu'une Partie (un état membre) déclare soumises, dans les limites de sa compétence à une réglementation ayant pour but d'empêcher ou de restreindre leur exploitation ». En somme, c'est une protection géographiquement localisée d'une espèce animale ou végétale dans un pays qui en a fait la demande.

❖ La législation Européenne ou la Convention de Berne

Elle est ratifiée à la Convention de Washington mais décide de la renforcer en établissant une réglementation sur le commerce des espèces animales et végétales en 4 annexes. Elle permet en plus une protection de l'environnement contre le développement d'espèces invasives.

Annexe A : comprend les espèces classées en Annexe I de la CITES mais également de la II et III considérées comme insuffisamment protégées par l'Europe ainsi que des espèces non soumises à la CITES. Leurs commerces et interdit sauf sur dérogation. Des animaux en Annexe II placée en Annexe A sont interdit de toute commercialisation en Europe (ex. la tortue grecque, le caméléon commun, etc.) D'autres peuvent être commercialisées à condition d'être issue d'élevage ayant les autorisations nécessaires et une attestation d'origine sur la facture.

Annexe B : comprend les espèces de l'Annexe II non classées en A, quelques espèces de l'Annexe III ainsi que des espèces non soumises à la CITES. Un numéro CITES dit intracommunautaire est inscrit sur la facture d'acquisition.

Annexe C : comprend les espèces animales et végétales de l'Annexe III, excepté celles classées en Annexe A et B.

Annexe D : comprend des espèces non soumises à la CITES, dont l'Europe surveille l'exportation. L'importation est autorisée via la délivrance d'une notification d'importation.

❖ La législation Française ou Arrêté de Perret

Elle permet la protection des espèces autochtones.

Espèces du territoire métropolitain : « Le code rural établit la liste des espèces sauvages protégées sur le territoire français. Tout transport, achat, vente, détention (...) de ces espèces sont strictement interdits (ex. le hérisson d'Europe, l'écureuil, etc). Ces espèces ne peuvent être détenues en captivité et doivent être orientées vers les centres de protection de la faune sauvage »

Espèces des DOM-TOM : par plusieurs arrêté la loi française protège la faune et la flore des DOM-TOM en interdisant leur commerce (ex. iguane vert en Guadeloupe).

Annexe 3. Fiche d'hospitalisation

Client : Mr X

Animal : Gipsy

Poids : 260g

Motif : Extraction incisive

Vétergésique SC	☒
Duplo SC	☒

Résumé

En France, près de deux français sur trois possèdent un animal de compagnie. On estime à plus de 19 millions le nombre de chats et de chiens (Enquête FACCO, 2012, agriculture.gouv.fr). Qu'ils soient âgés de quelques mois à 99 ans, l'homme a besoin de réconfort et d'un confident et se tourne le plus souvent vers une boule de poils à quatre pattes. L'originalité et l'extravagance priment de plus en plus sur notre société. Les chiens et les chats sont devenus banals. Un nouveau marché voit donc le jour ; celui des Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC). Particuliers, professionnels, animaleries, il est facile de se procurer l'une de ces nouvelles attractions.

Mais qu'est-ce qu'un NAC ? Sont-ils soumis à des règles de détention ? Lapins nains, cobayes, serpents ou bien encore oiseaux, sont les principaux adoptés. Poils, plumes ou écailles, froid ou chaud, affectueux, indépendant ou joueur, il y en a pour tous les goûts. Actuellement en France, on compte 5 millions de NACs. L'heureux propriétaire est prêt à tout pour prendre soin de son compagnon bien plus original que celui de son voisin. Mais avons-nous les moyens de les soigner ? Les chiens et chats se soignent facilement puisque des vétérinaires formés sont présents sur le terrain après des années d'études et de pratiques. Mais pour les NACs, sommes-nous en mesure de répondre à leur besoin ? Cette nouvelle médecine est-elle différente ou identique à celle des chiens et des chats ? Existont-ils des méthodes spécifiques, des outils spéciaux ou encore des hospitalisations adaptées à ces nouveaux animaux de compagnie ?

NAC, médecine-chirurgie des NAC, l'anesthésie des NAC, la législation des NAC, l'Ovariohystérectomie chez le lapin nain

